



Columbus Gold Corp.
1090 Hamilton Street
Vancouver, B.C.V6B 2R9

Tél. : (604) 634-0970
Fax. : (604) 634-0971
N° gratuit : 1 888 818-1364

info@columbusgold.com
www.columbusgold.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Columbus Gold confirme les résultats du vote de son assemblée générale annuelle et extraordinaire

Vancouver, BC, Canada, 20 mars 2020. Columbus Gold Corp. (CGT : TSX, CGTFF : OTCQX) (« Columbus ») a le plaisir d'annoncer que Robert Giustra, Laurent Mathiot, Peter Gianulis, Marie-Hélène Bérard et Oleg Pelevin ont été élus administrateurs de Columbus lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire 2020 qui s'est tenue le 17 mars 2020 (l'« Assemblée »).

De plus, les actionnaires ont approuvé la prorogation du régime d'options sur actions et du régime de droits des actionnaires jusqu'au 17 mars 2023, tel que décrit dans la circulaire d'information de l'Assemblée. Le placement privé OCIM, précédemment annoncé le 13 février 2020, a également reçu l'approbation des actionnaires.

Les résultats détaillés du vote lors de l'Assemblée sont les suivants :

Motion	Votes Pour	% Pour	Votes Contre	% Contre	Votes Abstention	% Abstention
Nombre d'administrateurs	43 178 677	97,80	971 850	2,2	0	0,00
Élection des candidats aux postes d'administrateur :						
Laurent Mathiot	42 656 841	96,62	0	0,00	1 493 685	3,38
Marie-Hélène Bérard	38 175 170	86,47	0	0,00	5 975 457	13,53
Oleg Pelevin	42 617 841	96,53	0	0,00	1 532 685	3,47
Peter Gianulis	38 068 277	86,22	0	0,00	6 082 249	13,78
Robert Giustra	43 091 845	97,60	0	0,00	1 058 681	2,40
Nomination des vérificateurs	86 434 123	97,39	0	0,00	2 314 762	2,61
Régime d'Options Sur Actions	27 670 134	62,67	16 480 391	37,33	0	0
Régime de Droits des Actionnaires	23 774 915	53,85	20 375 612	46,15	0	0
Placement privé OCIM Finance*	42 101 759	95,36	2 048 767	4,64	0	0
Autres	23 487 895	53,20	20 662,631	46,80	0	0,00

* Les pourcentages de votes n'incluent pas les parts détenues par les actionnaires intéressés.

A propos de Columbus

Columbus est leader dans l'exploration et le développement de gisements aurifères en Guyane avec un portefeuille de projets de haute qualité dans un segment très prometteur et sous-exploré du Bouclier Guyanais. Son objectif est de découvrir d'importants gisements d'or qui peuvent être développés en suivant les normes internationales les plus élevées pour une exploitation minière responsable. Columbus détient un intérêt majeur dans le projet de développement minier de classe mondiale

Montagne d'Or. Il fait également avancer le projet d'exploration aurifère de Maripa, où les forages antérieurs avaient donné d'excellents résultats près de la surface, dont 36 mètres d'or à 4,3 g/t.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Rock Lefrançois
Président-directeur général

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs

(604) 634-0970
1-888-818-1364
ir-cgt@columbusgold.com

Certaines déclarations et informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des « déclarations prospectives » au sens des lois en vigueur aux États-Unis sur les valeurs mobilières et des « informations prospectives » au sens des lois en vigueur au Canada sur les valeurs mobilières ; elles sont désignées collectivement comme des « déclarations prospectives ». La loi des États-Unis de 1995 intitulée « Private Securities Litigation Reform Act » comporte des « dispositions d'exonération » pour certaines déclarations prospectives. Les déclarations prospectives constituent des déclarations et des informations sur des événements, des conditions ou des résultats d'exploitation possibles qui sont fondées sur des hypothèses sur les futures conditions économiques et pistes d'action. Toutes les déclarations et informations qui ne sont pas l'énoncé de faits historiques peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots comme « rechercher », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « planifier », « estimer », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « prédire », « potentiel », « objectif », « peut », « pourrait », « serait », « sera », de mots ou d'expressions similaires (y compris des expressions négatives) suggérant des résultats futurs, ou de déclarations sur des perspectives. Les déclarations prospectives de ce communiqué de presse et d'autres communiqués incluent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations et informations qui concernent : ses projets, ou toute modification à ceux-ci, de développement de Montagne d'or; les projets de construction et de développement pour la mine d'or Montagne d'Or, notamment le calendrier prévisionnel de celle-ci; le respect des autres exigences réglementaires pour la construction de la mine d'or Montagne d'Or, notamment, mais sans s'y limiter, la présentation et le traitement des demandes de permis pour la mine; l'échéancier et la prise de décision en lien avec l'exploitation de l'industrie minière aurifère en Guyane; le développement d'un projet répondant aux attentes de l'État français; le calendrier de la réforme du code minier français; les étapes relatives à l'obtention du permis d'exploitation; et la conclusion du projet d'exploration aurifère Maripa. Ces déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et facteurs matériels. Elles comprennent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent aboutir à des résultats et une performance industriels substantiellement différents de ceux prévus dans lesdites informations prospectives. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué. Certains des risques connus et autres facteurs pouvant générer des résultats sensiblement différents de ceux exprimés dans les déclarations prospectives sont décrits dans la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de Columbus Gold Corp. disponible dans SEDAR sur le site www.sedar.com sous le profil de Columbus. Les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Columbus décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse si ces convictions, estimations et opinions ou d'autres circonstances venaient à changer, sauf si cela est exigé par la réglementation en vigueur.